

# Communiqué de presse du Conseil d'Etat

---

15 juin 2016

La version Internet fait foi



# Sommaire

---

<b>Genève internationale</b> .....	<b>4</b>
Le Conseil national approuve les crédits de soutien à la Genève internationale .....	4
Condoléances adressées suite au drame d'Orlando .....	4
<b>Genève-Confédération</b> .....	<b>5</b>
Soutien nuancé au projet de révision du droit des successions .....	5
<b>Genève</b> .....	<b>6</b>
Abris de protection civile communaux pour accueillir des migrants .....	6
Approbation du plan de site du village de Chêne-Bougeries.....	6
Réorganisation à la direction générale de l'environnement : règlement modifié .....	7
<b>Nominations</b> .....	<b>8</b>
<b>Entrée en vigueur de lois</b> .....	<b>9</b>
<b>Agenda des invitations à la presse</b> .....	<b>11</b>

# Genève internationale

---

## **Le Conseil national approuve les crédits de soutien à la Genève internationale**

Le Conseil d'Etat se félicite du vote positif ce jour à Berne concernant les différents soutiens à la Genève internationale.

Le Conseil national a en effet approuvé à une très large majorité le prêt destiné au financement de la rénovation du Palais des Nations, siège de l'Office des Nations Unies (ONUG) par 140 oui (contre 41 non), le prêt destiné au financement de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par 138 oui (44 non) ainsi que le prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) par 142 voix pour (41 voix contre).

Après le vote du Grand Conseil du 3 juin dernier, cette décision fédérale conforte une nouvelle fois le soutien global des autorités fédérales et genevoises à la Genève internationale, ainsi que le rôle de la Suisse comme premier centre de gouvernance mondiale.

Elément essentiel de la politique nationale d'Etat hôte, le développement du parc immobilier constitue l'axe principal de la stratégie en faveur de la Genève internationale développée par les autorités suisses et genevoises. Pour rappel, les autorités suisses accordent un prêt d'un montant de 400 millions de francs au maximum à la rénovation du Palais des Nations, aujourd'hui devisée à 836,5 millions de francs, avec une clé de répartition de 27/73% entre les contributions genevoise et fédérale.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment de l'OMS, les autorités suisses accordent un prêt d'un montant total de 140 millions de francs au maximum, aujourd'hui devisé à 140 millions de francs, avec une clé de répartition de 28/72% entre les contributions genevoise et fédérale.

*Pour toute information complémentaire: M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, cheffe du service communication et information, ☎ 022 327 90 80.*

---

## **Condoléances adressées suite au drame d'Orlando**

S'associant à la douleur éprouvée par la population américaine, le Conseil d'Etat a adressé, en son nom et en celui de la population genevoise, ses condoléances à Mme Pamela Hamamoto, ambassadeur, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, suite à la terrible attaque qui a frappé Orlando dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juin dernier.

## **Soutien nuancé au projet de révision du droit des successions**

Répondant à une consultation du Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il approuvait globalement l'avant-projet de loi fédérale révisant le droit des successions tel qu'il est réglé actuellement par le code civil.

La révision vise à offrir un cadre juridique fiable aux relations familiales, en tenant compte des évolutions constatées ces dernières années dans les modèles familiaux, de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne et du développement des systèmes de sécurité sociale. L'avant-projet de loi met en œuvre une [motion parlementaire du député Felix Gutzwiler](#), par le biais de la réduction de la réserve héréditaire et de l'instauration d'un legs d'entretien.

En ce qui concerne la réserve héréditaire, le Conseil d'Etat est favorable à la réduction de la réserve des descendants et à la suppression de la réserve des père et mère. Cette proposition permet notamment de favoriser le conjoint ou le partenaire enregistré survivant. Dans la même logique, le gouvernement genevois n'approuve pas la réduction de la réserve du conjoint ou du partenaire enregistré survivant, qui est de nature à péjorer la condition des femmes mariées survivant à leur conjoint.

*Pour toute information complémentaire : M. Christophe Bopp, secrétaire général adjoint, DF,  
☎ 022 327 98 08.*

---

## Abris de protection civile communaux pour accueillir des migrants

Le Conseil d'Etat a adopté une base réglementaire lui permettant d'imposer aux communes, en cas de situation d'urgence en matière d'asile, la mise à disposition à titre temporaire de leur ouvrage de protection civile. Il a adopté conjointement, à l'intention du Grand Conseil, un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'asile (LaLAsi) pour ancrer dans une base légale le principe de la réquisition de bâtiments et de terrains publics aux fins de leur mise à disposition de l'Hospice général pour héberger des demandeurs d'asile.

Jusqu'alors, les communes ont mis à disposition de l'Hospice général leurs ouvrages de protection civile sur une base consensuelle. Le Conseil d'Etat tient à leur exprimer sa reconnaissance et ses remerciements.

Le canton a inventorié neuf ouvrages de protection civile communaux qui devront, si besoin, ouvrir au fur et à mesure des arrivées de requérants d'asile. Or, il s'avère que certaines communes propriétaires de ces ouvrages s'opposent à leur mise à disposition. De plus, en fonction de l'intensité des flux migratoires, le recours à d'autres bâtiments publics pour loger dans l'urgence les nouveaux arrivants doit être envisagé.

Le Conseil d'Etat s'est dès lors doté des mesures juridiques utiles, d'une part, à permettre à l'Hospice général de préparer les abris de protection civile exploitables, d'autre part à réquisitionner des surfaces nécessaires à l'accueil d'un nombre important de demandeurs d'asile.

*Pour toute information complémentaire : M. Mauro Poggia, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint, DEAS, ☎ 022 327 92 04.*

---

## Approbation du plan de site du village de Chêne-Bougeries



Le Conseil d'Etat a adopté le plan de site du village de Chêne-Bougeries, secteur nord, situé entre la rue de Chêne-Bougeries et les chemins De-La-Montagne, du Pont-de-Ville et de la Fontaine.

Ce plan de site vise à protéger le secteur nord du village de Chêne-Bougeries pour l'ensemble de ses caractéristiques historiques et architecturales et à permettre son évolution dans le respect de l'échelle et du caractère des constructions et du site existants. En effet, le village de Chêne-Bougeries présente encore la morphologie typique de village-rue tel qu'il existait à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

L'élaboration d'un tel plan fait suite à deux démarches engagées par la commune de Chêne-Bougeries. Tout d'abord, le lancement, en 2011, d'un concours pour le réaménagement du village, dont le projet lauréat met en évidence le potentiel de revalorisation du secteur nord, en alliant rénovation et reconstructions ponctuelles.

L'objectif prioritaire consistait à libérer un espace sur cour afin de le rendre piéton et accessible au public. Puis la réalisation d'une étude complémentaire sur l'état des structures et l'état sanitaire des bâtiments en 2013.

Dans sa délibération du 16 avril 2015, le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries a préavisé favorablement ce projet. La procédure d'opposition, ouverte du 22 janvier au 20 février 2016, avait suscité une opposition, qui est rejetée simultanément à l'adoption du plan de site.

*Pour toute information complémentaire : Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, DALE, ☎ 022 546 60 95.*

---

### **Réorganisation à la direction générale de l'environnement : règlement modifié**

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC). Le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) et le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) seront regroupés au sein d'une même entité à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2016 suite à une réorganisation au sein de la direction générale de l'environnement du département des transports, de l'environnement et de l'agriculture.

Les prestations de ces deux services déjà localisés sur le même site seront renforcées et ce regroupement permettra de dégager des synergies, notamment au niveau des autorisations de construire et des inspections de chantiers.

*Pour toute information complémentaire : M. Philippe Matthey, secrétaire général, DETA, ☎ 022 327 96 02.*

# Nominations

---

## **Nominations à la direction générale de l'eau et à la direction générale de l'agriculture et de la nature**

Dans le cadre de la réorganisation menée sur la politique publique « Environnement » (désormais trois directions générales au lieu de quatre jusqu'ici, voir [point de presse du 4 novembre 2015](#)), la direction générale de l'eau (DGEau) a été confiée à M. **Gilles Mulhauser**, directeur général de la nature et du paysage jusqu'en décembre dernier. Dans le même temps, la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) revient à M. **Jean-Pierre Viani**, jusqu'alors directeur général de l'agriculture.

Ces nominations interviennent au moment de renforcer l'action de la politique « Environnement », en favorisant encore davantage les synergies entre les différents services.

Biologiste et diplômé en management, M. Mulhauser a jusqu'ici contribué de façon significative au positionnement privilégié de la nature et du paysage dans la gestion plus large de l'aménagement du territoire. Dans ses nouvelles fonctions, M. Mulhauser met à profit sa large expérience dans le domaine connexe de l'eau, de sa préservation à la sécurisation de la population vis-à-vis de celle-ci en cas de crues.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur du génie rural et géomètre de l'EPFL, M. Viani a obtenu le titre de docteur ès sciences techniques avec une thèse intitulée *Contribution à l'étude expérimentale de l'érosion hydrique*. Il avait déjà jusqu'ici la charge de l'agriculture. Il a contribué à la valorisation de la production genevoise, notamment par le label Genève Région – Terre Avenir (GRTA). Il contribue désormais également à la mise en œuvre de la législation sur la nature, dans une optique intégrée avec les enjeux agricoles.

*Pour toute information complémentaire: M. Philippe Matthey, secrétaire général, DETA, ☎ 022 327 96 02.*

# Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 21.04.2016, modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (LEPM) (K 2 05) (L11622)	Conseil d'Etat	1 <sup>er</sup> juillet 2016
Loi du 22.04.2016, modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (D 1 05) (L11490)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5'000'000F à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) pour la transformation et l'adaptation des locaux pour le <i>Human Brain Project</i> sur le site du Campus Biotech, Sécheron à Genève (L11794)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Pour une répartition des tâches issue de la concertation) (L11603)	Grand Conseil	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, accordant une aide financière annuelle de 515'000F pour les années 2016 à 2019 à l'association F-Information (L11689)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, concernant la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (PA 578.00) (L11798)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 11'520'000F pour l'évolution du système d'information et de communication fiscal (L11792)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 1'200'000 F pour la	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité (L11788)		
Loi du 22.04.2016, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) (L 1 30) (Zone affectée à de l'équipement public) (L11731)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières (création d'une zone 4B située à la route de l'Hospice, au lieu-dit « Vers l'école ») (L11698)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 22.04.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 4'800'000 F destiné à financer des travaux de protection contre les dangers naturels (L11790)	Conseil d'Etat	Samedi 18 juin (lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

*Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.*

# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
15 juin 18h15	Présentation de la Sélection des vins de Genève	Cour de l'Hôtel de Ville Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève	DETA	Denis Beausoleil ☎ 022 388 71 55
17 juin 11h00	Cérémonie de remise de la bourse, du prix et de la distinction cantonaux du développement durable 2016	Esplanade de la mairie d'Onex Ch. Charles-Borgeaud 27 1213 Onex	PRE	Rémy Zinder ☎ 022 388 19 40/44
17 juin 13h15	Signature d'un nouvel accord pour le projet Praille Acacias Vernets	Secrétariat général du DALE (salle de conférence 1) Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 1204 Genève	CE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
21 juin 12h15	Vigne des Nations 2016 : effeuilles dédiées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Signal de Bernex	DETA	Sonia Salina ☎ 022 546 76 16
27 juin 14h30	Inauguration d'Astrotech, le nouveau bâtiment de l'Observatoire de l'Université de Genève	Observatoire de l'Université de Genève Ch. des Maillettes 51 1290 Versoix	DF DIP UNIGE	Henri Roth ☎ 022 327 98 22 Aurélie Kuntschen ☎ 022 327 98 22
29 juin 13h	L'Etat et la Ville de Genève se mettent au diapason pour traiter les cas de surélévation	Salle du Commissaire général Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25
15 juillet 10h00	Projet de bus TOSA	<i>A déterminer</i>	DETA DSE	Leyla Caragnano (DETA) ☎ 022 546 78 61 ou 079 220 56 25